

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION****RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2022**

---

**AUTORISATION DE PRISE D'INITIATIVE D'UNE OPERATION  
« RECONVERSION DU SITE DE L'ONERA » A MEUDON (92)****DÉLIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration de Grand Paris Aménagement,

**Vu** le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 modifié, relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement, notamment son article 8,

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 321-29 à L. 321-36 et R. 321-1 à R. 321-22,

**Vu** le rapport du Directeur général ;

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Grand Paris Aménagement est autorisé à prendre l'initiative d'une opération de reconversion du site de l'ONERA à Meudon, dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté. Pour ce faire, il est autorisé à poursuivre les études pré-opérationnelles devant assurer la faisabilité de l'opération et effectuer une fois cette dernière confirmée, tous les actes afférents à la réalisation de l'opération

**Article 2 :** Grand Paris Aménagement est autorisé à mener la concertation prévue par l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme selon des modalités à préciser

**Article 3 :** Le Directeur Général rendra compte de l'exécution de la présente délibération lors des prochaines réunions du Conseil d'Administration

Fait en 2 exemplaires originaux,  
Certifié exact,

Le Président du Conseil d'Administration,  
Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT

